

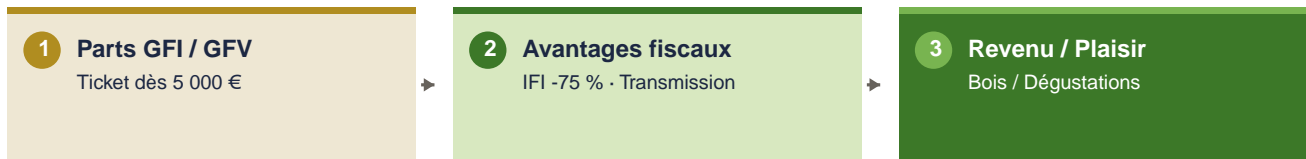
## GFI (Groupement Forestier d'Investissement)

Réduction d'IR 25 % + exonération IFI (75 %) + transmission

### PRÉSENTATION

Parts de groupements détenant des forêts. Réduction d'IR 25 % à l'entrée (plafond 50 000 € seul / 100 000 € couple). Exonération à 75 % d'IFI et de droits de succession (CGI 793).

### MÉCANISME EN 3 ÉTAPES



### AVANTAGES & POINTS DE VIGILANCE

#### AVANTAGES

- Réduction d'IR de 25 %
- Exonération IFI 75 % + transmission allégée
- Décorrélacion avec les marchés financiers
- Actif tangible avec faible volatilité

#### POINTS DE VIGILANCE

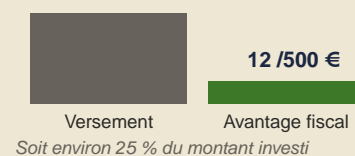
- Liquidité quasi-nulle (durée recommandée 15+ ans)
- Rendement courant faible (2-3 % brut)
- Frais de gestion non négligeables
- Assistance fiscale obligatoire en cas de redressement

### CAS D'USAGE TYPE

#### EXEMPLE

Patrimoine 1 M€, allocation 5 % = 50 000 € en GFI : réduction IR 12 500 € + sortie 75 % d'IFI.

#### IMPACT ESTIMÉ (EXEMPLE)



## Avertissements réglementaires

Mentions exigées par la réglementation applicable (Règlement Général AMF, Livre III ; DOC-2014-22 — recommandation marketing CIF). À lire attentivement avant toute décision.

### Nature du document

Cette fiche est un support général d'information à caractère commercial. Elle ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Elle n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs / UCITS).

### Risques et limites — à connaître avant d'investir

- Ce document est un support général d'information. Il ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Il n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs/UCITS).
- Toute décision d'investissement doit faire l'objet d'une analyse personnalisée de votre situation patrimoniale, fiscale et familiale avec un professionnel habilité (CIF).
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La fiscalité dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer en fonction de la législation.
- Liquidité très limitée : revente de parts dépendante du marché secondaire.
- Risque de perte en capital (incendies, tempêtes, attaques sanitaires des peuplements).
- Horizon long ("e 8 ans) pour bénéficier des avantages fiscaux IFI / transmission.

### Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée à : ASTERALE — 4 Allée Django Reinhardt, 94110 Arcueil — [sebastien.bailly@asterale.fr](mailto:sebastien.bailly@asterale.fr). À défaut de réponse satisfaisante sous 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF (17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 — [www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF](http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF)) ou le médiateur de la consommation compétent.

## Cette solution vous intéresse ?

---

Sébastien Bailly, conseiller en gestion de patrimoine, examine avec vous si le dispositif « GFI (Groupement Forestier d'Investissement) » est réellement adapté à votre situation patrimoniale, fiscale et familiale.

### Premier entretien offert — 1 heure

*Pour étudier « GFI (Groupement Forestier d'Investissement) » avec vous*

Confidentiel et sans engagement. Présentiel à Arcueil ou visioconférence.

**Réservez sur [www.asterale.fr](http://www.asterale.fr) · 06 28 54 13 74**